FMA
Faculté de Marketing et d'Agrosciences
UNIVERSITÉ HAUTE-ALSACE / COLMAR

taxe d'apprentissage

Faculté de Marketing et d'Agrosciences de Colmar

Des formations d'excellence dans le marketing, l'agroalimentaire et l'agronomie...

Des alliances internationales solides, pensées et bâties pour être au plus près des exigences de la formation universitaire et de l'insertion professionnelle...

www.fma.uha.fr

Qu'allez-vous entreprendre avec la FMA aujourd'hui?

Développer l'esprit entrepreneurial et cultiver le sens des responsabilités sociales de nos étudiants afin de leur permettre d'évoluer et de mieux les préparer à affronter la complexité du monde du travail.

Notre savoir-faire : une expertise basée sur des formations à la fois académiques et en prise directe avec les réalités de l'entreprise.

Notre objectif : amener nos étudiants à tirer le meilleur de cette énergie qui réside en chacun de nous, la force de créer.

Votre contribution à la Taxe d'Apprentissage nous permet de continuer à innover et initier de nouveaux contenus et méthodes pour offrir à nos étudiants une formation de pointe.

Un seul objectif : que les générations futures soient préparées à relever les challenges du monde de demain.

Vous remerciant par avance pour votre soutien,

La FMA forme près de 600 étudiants répartis entre le Pôle Marketing et le Pôle Agrosciences.

La réputation de la Faculté de Marketing et d'Agrosciences (anciennement UFR PEPS) en matière de professionnalisation de ses enseignements n'est plus à faire, il s'agit même de l'une de ses compétences distinctives.

L'offre de formation s'articule actuellement autour de deux grands domaines : le marketing, l'agronomie / agro-alimentaire. Aujourd'hui elle peut offrir 13 parcours de formation dans le cadre de Licences et Masters qui bénéficient d'une reconnaissance professionnelle nationale et internationale. Les diplômés sont souvent en poste dans des organisations industrielles et commerciales de dimension mondiale mais aussi dans des PME qui apprécient les compétences spécialisées ainsi mises à leur disposition.

Notre faculté poursuit dans cette voie à travers :

- Le développement des pôles d'excellence traditionnels de Colmar,
- Le renforcement de la professionnalisation et des partenariats entreprise-université,
- Le développement, sous toutes formes appropriées, les liens internationaux que nous impose la mondialisation des compétences comme cela a été entrepris avec la Chine, les pays d'Europe de l'Est, le Maroc, l'Espagne et naturellement l'Allemagne et la Suisse.

Informations à transmettre à votre organisme collecteur avant le 27/02/2015 :

Faculté de Marketing et d'Agrosciences (FMA)
32 rue du Grillenbreit - BP 50568
68008 Colmar cedex

Versement par chèque à l'ordre de l'**Agent Comptable de l'Université de Haute-Alsace**
Versement par virement :
RIB 10071 68000 00001006111 29
domiciliation : TP Colmar

IBAN FR76 1007 1680 0000 0010 0611 129
BIC TRPUFRP1

SIRET 19681166500013
N° INTRACOMM FR81196811665

Taxe d'apprentissage, mode d'emploi

Nous avons besoin de votre taxe d'apprentissage pour mener à bien notre action de professionnalisation des étudiants. Votre contribution nous est nécessaire pour former au mieux vos futurs collaborateurs.

1. Choisissez votre organisme collecteur de taxe d'apprentissage

2. Affectez votre taxe d'apprentissage à la FMA

   - HORS QUOTA
   - Catégorie B (niveau II Licence et niveau I Master)

3. Informez-nous en renvoyant le plus tôt possible la promesse de versement (ci-dessous).

4. Transmettez l'ensemble de ces informations à votre organisme collecteur avant le 27 février 2015.

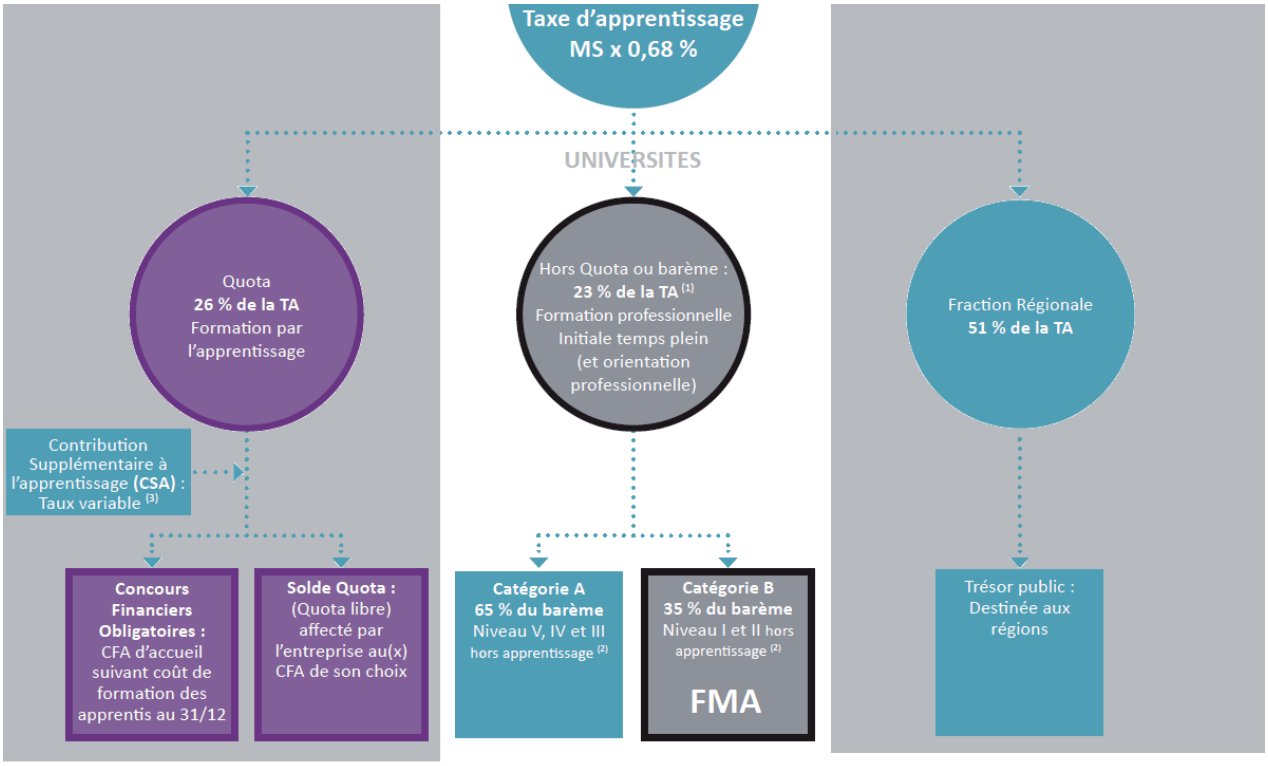
Taxe d'apprentissage
MS x 0,68 %
UNIVERSITES
Quota
26 % de la TA
Formation par l'apprentissage
Hors Quota ou barème :
23 % de la TA (1)
Formation professionnelle Initiale temps plein (et orientation professionnelle)
Fraction Régionale
51 % de la TA
Contribution Supplémentaire à l'apprentissage (CSA) : Taux variable (3)
Concours Financiers Obligatoires : CFA d'accueil suivant coût de formation des apprentis au 31/12
Solde Quota : (Quota libre) affecté par l'entreprise au(x) CFA de son choix
Catégorie A
65 % du barème
Niveau V, IV et III hors apprentissage (2)
Catégorie B
35 % du barème
Niveau I et II hors apprentissage (2)
FMA
Trésor public : Destinée aux régions

* CSA <4% alt. (Contribution supplémentaire à l'apprentissage) : pénalité versée par les entreprises de plus de 250 salariés qui ne respectent pas le quota alternance.

Taxe d'apprentissage 2015 - Promesse de versement

Attention, il est impératif d'indiquer la mention FMA/UHA sur le bordereau de versement afin que votre taxe nous soit bien versée.

Entreprise .....
Nombre de salariés..... Code APE.....N° Siret.....
Adresse.....
.....
Site web.....
Responsable de la taxe d'apprentissage (nom, prénom, fonction).....
.....
Téléphone.....Adresse mail.....

Montant envisagé.....
Nom et adresse de votre organisme collecteur.....
.....

www.fma.uha.fr

Pôle Marketing

32 rue du Grillenbreit - BP 50568
F-68008 Colmar cedex
Tél. +33 (0)3 89 20 65 53
fma@uha.fr

Pôle Agrosciences

33 rue de Herrlisheim - BP 50568
F-68008 Colmar cedex
Tél. +33 (0)3 89 20 31 31
agrosciences.fma@uha.fr

FMA
Faculté de Marketing et d'Agrosciences
UNIVERSITÉ HAUTE-ALSACE / COLMAR